

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 55 (1993)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Actualités

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### Préparation et utilisation du compost

# Conditions générales

Toni Candidas, Station fédérale de recherches de chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement (FAC), Liebefeld.

**La préparation et la mise en valeur du compost font souvent l'objet d'erreurs dues à la méconnaissance de principes fondamentaux. C'est pourquoi la Station fédérale de recherches de Liebefeld (FAC) a établi les principales conditions relatives à la préparation et à la valorisation du compost. A la fin 1993, une «Directive relative à la qualité, au contrôle et à l'utilisation du compost» sera publiée. Les exigences de qualité, les mesures visant à garantir cette qualité et les recommandations d'utilisation sont brièvement mentionnées ci-dessous.**

### Exigences de qualité

Le compost de qualité insuffisante ne peut être accepté dans l'agriculture et compromet l'avenir même du compostage. Une production de compost de qualité requiert de la main-d'œuvre qualifiée. Seule de la matière première appropriée, dépourvue de substances nocives (le plomb ou des substances organiques nocives des bords d'autoroutes par exemple), doit être utilisée. Outre le compostage pratiqué dans les jardins, d'autres systèmes tels que les installations de compostage de quartier, le compostage en bordures de champs, les grosses installations centralisées ou autres solutions intermédiaires, entrent également en ligne de compte.

*Les exigences de qualité concernent:*

- La teneur en métaux lourds: les valeurs limites selon l'Ordonnance sur les substances en ppm, resp. grammes par tonne de matière sèche (MS) sont les suivantes: Cadmium 1, Mercure 2, Nickel 30, Chrome et Cuivre 100 chacun, Plomb 120, Zinc 400.
- La teneur en corps étrangers: quantité totale maximale 0,5% du poids de matière sèche et au plus 0,1% de matière synthétique, maximum 5% de cailloux de plus de 5 mm de diamètre.
- La qualité hygiénique: température intérieure supérieure à 55 °C durant au moins 3 semaines, resp. supérieure à 60 °C pendant au moins 1 semaine ou un rapport température / temps correspondant.

Aucune teneur minimale en éléments nutritifs n'est exigée. Même un compost contenant très peu d'éléments nutritifs peut se révéler intéressant pour un sol voué à l'exploitation agricole. Le bulletin de livraison, qui est obligatoire, doit cependant contenir des indications précises quant à la teneur en éléments nutritifs, de façon à ce que le compost puisse être considéré dans le cadre du plan de fumure. D'autres exigences de qualité (ex: teneur en sel) ne sont nécessaires que pour des utilisations spécifiques (ex: terreau pour plantons).

### Garantie de qualité

La règle veut que toutes les installations de compostage fournissant du compost à des tiers soient soumises à un contrôle périodique de qualité. Ces contrôles sont effectués par des laboratoires agréés utilisant des méthodes équivalentes, ceci à intervalles plus ou moins grands fixés par la FAC selon l'importance de l'installation. L'exécution de ces mesures de contrôle est de la compétence des cantons.

### Utilisation correcte

La FAC procède à des essais en plein champs et en laboratoire depuis 4 ans dans le but de mieux connaître les avantages et les inconvénients de l'utilisation de compost dans l'agriculture. D'ici à fin 1993, des recommandations

### Quantités de compost en Suisse

Chaque année, 2 millions de tonnes de matériaux organiques doivent être pris en charge en Suisse. Cela représente quelque 20 à 25 pour cent de la quantité de déchets produits dans les agglomérations. L'utilisation de cette matière comme engrais ou régénérateur du sol constitue donc une importante contribution dans le domaine du traitement des déchets.

Du côté de l'agriculture par contre, la signification de ces déchets est beaucoup plus restreinte, au moins en ce qui concerne leur quantité. Seuls 1 à 2% des besoins en éléments nutritifs et en matières organiques peuvent être couverts par des déchets compostés dans l'agriculture.

Cependant, la seule solution responsable à terme quant à ces déchets consiste à les réintégrer au cycle naturel des éléments en les incorporant au sol. Le compostage permet l'obtention d'un produit de haute valeur pour la santé du sol et des plantes.

quant à l'utilisation du compost dans la pratique seront publiées:

Le phosphore, le potassium, le calcium et le magnésium peuvent être considérés comme des éléments nutritifs de valeur dans le bilan de fumure. En revanche, l'effet de l'azote s'avère plus difficile à déterminer précisément. Nous considérons que, en situation normale, environ un quart de l'azote disponible est utilisé lors de la première période de végétation. L'influence de la nature du sol, du précédent cultural, du type de compost, de la fumure complémentaire et autres composants se révèle cependant essentielle. C'est pourquoi un utilisateur sérieux de compost ne peut se dispenser actuellement d'une observation régulière des besoins de ses cultures en azote durant la période de végétation.

### Apports maximaux

La matière organique du compost a des effets très positifs sur la biologie du sol

ainsi que sur ses propriétés chimiques et physiques (ex: meilleure santé des plantes, augmentation de la capacité d'échange de nutriments et de rétention d'eau). L'importance de ces effets ne doit cependant pas être surestimée. En raison particulièrement de sa teneur

en nutriments et en métaux lourds, les apports de compost sont limités à une quantité maximale autorisée de 25 tonnes MS/ha tous les 3 ans (env. 60 - 80 m<sup>3</sup>/ha tous les 3 ans, resp. 2-3 lt de compost par m<sup>2</sup> et par an).

## A quand des implants standardisés pour l'identification des animaux?

Plusieurs fabricants offrent sur le marché des marques d'identité injectables, nommées implant «injectable» ou «sous-cutané». Le fonctionnement de ces systèmes est propre à chacun des fabricants et demande un lecteur approprié, développé exclusivement pour chaque type d'implant.

Si ces systèmes contribuaient à identifier les animaux dans l'agriculture et que l'éleveur acquiert le procédé de son choix, la compatibilité de ces systèmes serait indispensable. Les lecteurs devraient alors reconnaître les signes de tous les systèmes, de même que l'utilisation et le processeur de chacun. L'unification de ce procédé se voit freinée par les coûts très élevés que ces implants entraînent et par les diverses fonctions propres à chacun. La normalisation comme l'élaboration d'informations (codage des animaux) est une des voies possible.

Un groupe de travail qui s'occupe de l'identification des animaux en Allemagne a invité les fabricants d'implants à une réunion. Au terme des discussions,

les fabricants ont promis de présenter un projet commun de normalisation. L'élimination de l'implant après abattage de l'animal n'est toujours pas résolue et reste problématique: l'agriculteur est responsable de son élimination, même pour les animaux qu'il a achetés. Ainsi l'utilisation d'implants n'est possible qu'en accord avec les abattoirs qui procéderont à leur élimination.

On constate déjà que pour des implants «descriptifs» et pour ceux qui possèdent des sensors intégrés, la standardisation doit s'étendre sans limite à tous les implants. C'est dans le sens d'une normalisation des systèmes d'identification que travaille le groupe mentionné plus haut.

Dans la pratique, et pour les raisons évoquées, on ne peut présentement recommander l'injection sous-cutanée d'un implant. Par contre, toutes les marques externes fixées à l'animal ne s'opposent pas aux mesures techniques, propres à chaque exploitation.

### Technique Agricole

#### Editeur:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASSETA)  
Werner Bühler, Directeur

#### Rédaction:

Ueli Zweifel

#### Collaboration à la traduction:

Franca Stalé

#### Adresse:

Case postale, 5223 Riken  
Tél. 056 - 41 20 22  
Fax 056 - 41 67 31

#### Régie des annonces:

ASSA Annonces Suisse SA  
2, place Bel-Air, 1002 Lausanne  
Tél. 021 - 20 29 31  
Fax 021 - 20 09 33  
ou

Winkelriedstrasse 37, 6002 Lucerne  
Tél. 041 - 24 22 33  
Fax 041 - 23 55 85

#### Imprimerie et expédition:

Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

#### Production:

Reto Bühler

Reproduction autorisée  
avec mention de la source et envoi  
du justificatif à la rédaction

#### Parait 12 fois par an:

#### Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 45.- par an  
Gratuit pour les membres ASSETA  
Etranger: Fr. 57.- par an

#### Le numéro 6/93 paraîtra

le 15 juin 1993

Dernier jour pour les ordres

d'insertion: 25 mai 1993

## Comportement en cas d'incendie



### Alarmer

- Alerter d'abord les sapeurs-pompiers: téléphone 118
- (indiquer la localité, la rue, le sinistre, le nom et l'adresse de celui qui appelle).
- Avertir immédiatement les personnes en danger et la centrale de l'immeuble.



### Sauver

- Sauver les personnes et les animaux (envelopper les personnes dont les habits sont en feu dans des couvertures ou des manteaux et les rouler au sol).
- Fermer portes et fenêtres (afin empêcher l'extension de l'incendie).
- Quitter les lieux par les voies d'évacuation (sorties, escaliers, issues de secours), ne pas utiliser les ascenseurs.
- Si les cages d'escalier et corridors sont enfumés, rester dans la chambre, étancher les portes et attendre les sa-

peurs-pompiers (se manifester à la fenêtre maintenue fermée).



### Eteindre

- Combattre l'incendie avec les moyens disponibles (extincteurs portatifs, hydrants intérieurs).
- Couvrir les feux d'huile ou de graisse avec un linge humide.
- Lorsqu'un appareil électrique est en feu, retirer immédiatement la fiche ou le débrancher.
- Renseigner et guider les sapeurs-pompiers.

### Pour ou contre le compostage le long des chemins ruraux

## Les critères d'évaluation

Depuis bien quelques années déjà, la commune de Wohlen (AG) a réglé l'élimination de ses déchets organiques par contrat avec l'installation de compostage régionale de Murimoos. Un essai-pilote de compostage le long des chemins ruraux a eu lieu sur le territoire de cette commune, la quatrième du canton. La comparaison entre un compostage centralisé et décentralisé pour des raisons économiques et écologiques est digne d'intérêt. Technique Agricole a interrogé pour cela l'agriculteur Christian Müller, municipal de Wohlen.

#### Technique Agricole

Quelle est la quantité de matériel organique traité annuellement par cette commune qui compte plus de 12 000 habitants et comment l'élimination est-elle organisée?

#### Christian Müller

Avec de légères variations selon les saisons, la commune traite environ 1600 tonnes de déchets organiques. Elle a chargé deux entreprises de transports du ramassage des déchets hebdomadaires et de leur transport à l'installation de compostage de Murimoos. Ces entreprises ramassent également les ordures ménagères.

Quelles dépenses incombent à la commune et comment faut-il les interpréter en rapport avec les coûts engendrés globalement par l'élimination des déchets?

Par année, il faut compter une somme de 250 000 à 300 000 francs, soit à peu près 160 francs par tonne. Ce montant comprend la taxe relativement peu élevée de 7 francs par habitant versée à l'installation de Murimoos. Si l'on compare avec la station d'incinération de Buchs AG, cette dernière demande 220 francs par tonnes de déchets.

L'attitude de la population s'est-elle modifiée? Les gens sont-ils prêts à séparer les déchets afin de parvenir à

une élimination bon marché et favorable à l'environnement? Les sacs-poubelles à taxe sont-ils acceptés?

Nous sommes très surpris de la réaction positive de la population. Le volume des déchets a pu être réduit de 45% et, ce qui nous étonne le plus, c'est qu'à partir de cet instant, la quantité n'a plus augmenté. A mon avis, la prise de conscience de la population à séparer les déchets et l'intérêt que suscite leur élimination en sont les raisons.

Revenons au domaine spécifique du compostage de déchets organiques. Excepté la manière de composter, quelle signification a le compostage pour vous en tant que municipal et paysan?

Priorité est donnée aux composts fournis par son propre jardin et ceux provenant du quartier; c'est la manière de procéder la plus rationnelle, écologiquement parlant. L'un des employés du service de la voirie a suivi une formation de «conseiller en compost» et donne régulièrement des cours. Il s'occupe aussi du service de déchiquetage gratuit de la commune. Pour l'hiver prochain, nous sommes en train de préparer un cours pour compostage dans le cadre de l'université populaire. Dans la perspective d'améliorer les sols et d'ajouter de l'humus, l'apport de compost sur les surfaces cultivables s'avère très précieux. Si ceci est réa-

lisé dans un cadre restreint et de façon sporadique, aucun problème n'apparaîtra. Cependant, si le compostage s'étend sur plusieurs années, le risque d'une accumulation de matériaux indésirables apparaît, comme le plastique par exemple qui n'est toutefois pas un des problèmes majeurs comparé aux métaux lourds.

Ceci est un argument de poids en faveur du compostage le long des chemins ruraux car en produisant soi-même, on sait ce que l'on a.

Sans aucun doute, la qualité d'un compost produit le long des chemins ruraux est meilleure que celle provenant d'une installation régionale de compost. En effet, le processus de fermentation sera plus facile à gérer et à contrôler pour une quantité moyenne de matières premières que pour un tas de plusieurs couches qui s'échauffe trop.

Pour notre commune, le compostage le long des chemins ruraux n'est pas une économie de dépenses, au contraire. Au cas où la commune se décidait à pratiquer ce genre de compostage, elle le ferait globalement pour des raisons de rentabilité et d'un amortissement favorable du parc des machines. Cela signifie entre autres qu'une bande d'env. 2 km devrait être prévue pour le compostage: ainsi 800 m<sup>3</sup> de compost seraient produits par an. Si



Christian Müller, ing. agr. ETS, exploite à Wohlen un domaine de grandes cultures avec production porcine. Il analyse le compostage le long des chemins ruraux en sa qualité d'agriculteur et de municipal.

dans l'espace de 3 ans, la quantité à composter est limitée à 80 m<sup>3</sup> par ha, une surface de 30 ha au minimum sera nécessaire pour un épandage qui tiendra compte des besoins du sol et des aspects agronomiques.

*Tant que le compostage ne pourra se faire dans son propre jardin, les questions de ramassage, de préparation et de répartition du compost resteront en suspens. Comment les initiateurs de ce projet ont-ils mis sur pied cet essai et comment se déroule la collaboration entre les principaux intéressés?*

Au début, avec le chef des travaux publics, nous sommes allés visiter les installations de compostage d'Aarburg et de Laufenburg. L'impression positive que nous en avons retirée a en tous points correspondus à celle d'un horticulleur qui s'est déclaré prêt à participer au projet de compostage de la commune. La collaboration qui s'ensuit est excellente: la commune fournit la matière première nécessaire provenant des déchets organiques et l'horticulleur se charge de préparer le compost tandis que sur mon terrain, je mets à disposition une bande le long d'un champ pour déposer la matière première.

*Une première phase d'essai est donc achevée. Quelles sont vos expériences?*

Le travail est très intense et demande un investissement de temps considérable. La fréquentation d'un cours de compostage est extrêmement importante car il faut apprendre à composter. Il s'agit de trouver les proportions de mélange adéquates, c.-à-d. d'analyser la matière première reçue et ses éventuelles réactions, ajouter des additifs et des bactéries, mesurer les températures de même que la teneur en CO<sub>2</sub> et en O<sub>2</sub>. Au début, il faut aussi prendre garde à l'entretien journalier du compost le retourner, le recouvrir, l'humidifier. Le compostage implique aussi d'observer la vie organique et requiert la même attention que les soins dus aux animaux de la ferme.

*Pour votre commune, comment se présente la comparaison entre le compostage fait le long des chemins ruraux et le compostage régional?*

Les dépenses pour l'entretien du compost pendant les essais ont été entièrement pris en charge par l'horticulleur. Le calcul des coûts a toutefois démontré qu'avec un prix de fr. 120.- à 140.- la tonne de déchets organiques ramassés, la commune de Wohlen dépense environ 200 000 francs (sans le ramassage). Ceci est nettement plus élevé que ce que l'on paie à Murimoos. Ce calcul comprend la main d'œuvre payée à raison de fr. 44.- l'heure, le tracteur avec chauffeur pour fr. 100.- l'heure. A cela s'ajoutent les investissements, soit les amortissements des places de compost, le parc de machines et la location régulière d'un broyeur.

Pendant la phase d'essai de 8 semaines, il a fallu compter env. 17 heures de travail hebdomadaire pour entretenir le compost. A côté de cette activité principale, il faut exécuter nombre de petits travaux: trier la matière première, éliminer le plastique, charger, déchar-

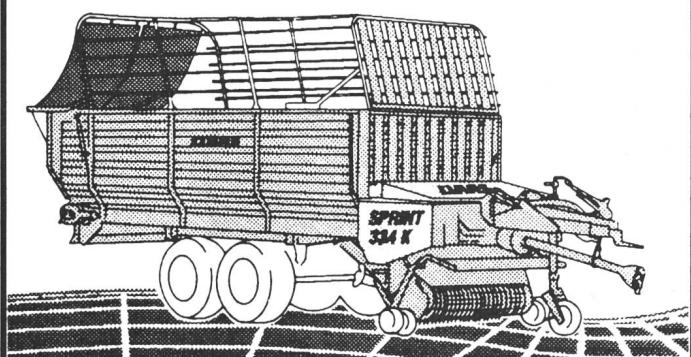
ger, nettoyer l'aire de compostage, etc. Ainsi, pour cette commune, il faut compter 1000 heures de main d'œuvre par an ce qui équivaut à une place de travail à mi-temps.

*Quelle voie la commune de Wohlen choisira-t-elle à l'avenir et quelles sont les chances de réaliser un compostage en bordure de champ?*

Du point de vue financier, le compostage le long des chemins ruraux n'entre pas en ligne de compte pour l'instant. Mais la situation peut changer de telle façon qu'à moyenne échéance nous pourrions bâtir sur les bases de l'essai réalisé. Je pense que dans le cas particulier de Wohlen, la commune confiera le compostage le long des chemins ruraux aux entreprises privées, machines comprises (sauf le broyeur) A deux ou à trois, les agriculteurs auront alors la possibilité d'adresser leur offre à la commune.

Zw.

## **récolte des fourrages avec CLAAS.**



### **CLAAS Sprint 324 K**

**Notre nouvelle autochargeuse  
au grand confort hydraulique.**

**Pour amples renseignements consulter  
votre spécialiste CLAAS.**

Service Company AG  
Tel. 065 76 41 41



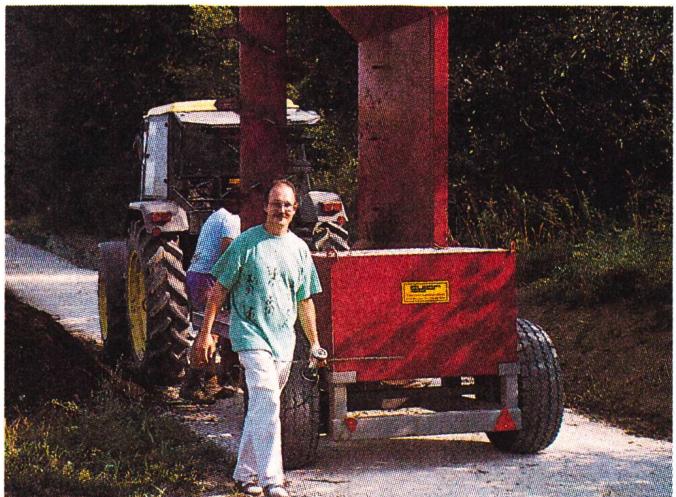
Niedermattstr. 25  
4538 Oberbipp

### Une solution intéressante à la fois économique et écologique

## L'exemple d'Aarburg

Roland Arnet, conseiller en compost, Aarburg

**Avec des agriculteurs de la région, la commune d'Aarburg a testé et introduit le compostage le long des chemins ruraux. Selon cet exemple, 6 à 10 semaines suffisent aux déchets organiques pour devenir un «vrai compost». Si les arguments économiques ont plaidé pour la décision des autorités, il faut souligner aussi de plus en plus les avantages écologiques d'un compostage fait par ses propres moyens.**



*L'engagement pris par Roland Arnet n'a pas pour but unique de promouvoir le compostage le long des chemins ruraux mais aussi d'assurer aux exploitations agricoles un gain auxiliaire bienvenu, grâce à un travail correctement rétribué. Un compost de qualité nécessite une connaissance approfondie de la décomposition et de la surveillance des meules.*

La commune d'Aarburg dédommage un groupe de 5 agriculteurs selon leurs prestations, soit fr. 45.- de l'heure pour la main d'œuvre et fr. 30.- de l'heure pour le tracteur. Toute l'infrastructure comprenant les investissements des machines pour recomposer le compost (indispensable à tout compostage), la toile de fibres synthétiques pour le recouvrir, les produits de base et les appareils de mesure pour surveiller la

qualité, sont à la charge de la commune.

Dans les communes de 800 à 3500 habitants environ, le ramassage des déchets organiques peut être exécuté par des agriculteurs ou des horticulteurs qui utilisent une benne basculante pour autant qu'ils ne concurrencent pas le camionneur officiel. Une alternative avantageuse et écologique au ramassage des déchets organiques –

et qui a fait ses preuves – est de placer une benne à différents endroits selon un horaire hebdomadaire fixe.

Les grandes communes, notamment celles qui évacuent les déchets organiques au moyen de camions-poubelle, auront l'avantage d'utiliser une surface tassée déjà existante ou de préparer une place de ramassage adéquate.

Les déchets organiques sont alors régulièrement broyés à leur décharge ou triés comme à Aarburg depuis 1992, afin que seules les parties ligneuses soient déchiquetées (6 fois par an) et que les matières plastiques soient séparées avant le hachage; cette méthode contribue à épargner frais et carburant.

### De bonnes bases pour composter

Etant donné que les agriculteurs et les jardiniers sont les utilisateurs du compost qu'ils auront eux-mêmes fabriqué, leur intérêt à un produit de haute qualité est évident. Une certaine compréhension de la qualité du sol et de sa fécondité est certes une priorité: la matière première est examinée strictement du point de vue de sa qualité. La réduction des coûts s'explique par le fait que les tracteurs, les épandeuses les grues à fumier sont à disposition sur les exploitations.



#### Essai de fertilisation

*Un compost fermenté impeccable = un substrat idéal pour la germination et la croissance de la plante. L'équilibre entre l'assimilation et la dissimulation est obtenu dans le bocal fermé à droite.*

*Dans le bocal de gauche, les plantes sont envahies de champignons et souffrent d'une carence de nutrition car la décomposition des éléments organiques n'est pas achevée.*

## Groupement pour la promotion du compostage décentralisé

Récemment les «composteurs» issus de l'agriculture ou de la branche horticole avec leur cortège de juristes et de conseillers en compost se sont associés en une communauté d'intérêt.

Cette dernière a pour but:

- d'encourager le potentiel biologique, base pour maintenir une alimentation saine
- de faire apparaître les cycles naturels et d'en faire prendre conscience
- d'encourager la fabrication d'une qualité de compost en accord avec l'environnement au moyen de produits, de conseils et de cours de formation



*Etant donné que la durée et la fréquence du broyage sur les lieux rammassage est minime, il est recommandé de louer ces machines.*



Compostage sur le long des chemins ruraux: exemple convaincant dans la campagne zurichoise. La légère déclivité du chemin évite que la pluie ruisselle au milieu de la meule de compost. Les traverses de chemins de fer qui la délimitent des deux côtés garantissent le niveau constant de la machi-

ne (pour la recomposition). Cet aménagement «première classe» n'est pas recommandée le long de toutes les meules mais devrait correspondre à la longueur des meules aménagées pendant les intempéries hivernales.

- de permettre aux membres d'échanger leurs expériences
  - d'organiser des séminaires
  - d'être aptes à réagir à des problèmes d'environnement
  - de s'activer pour l'agriculture sur un terrain politique
- Le Groupement pour la promotion du compostage décentralisé tient ses membres au courant des conditions-cadres élaborées par les autorités fédérales et cantonales sur le thème du compostage.
- Président: R. Rengier, Posieux (FR) (tél. 037 31 10 48)

### Forum sur le compostage d'Olten

Le Forum suisse sur le compostage se tiendra pour la première fois à Olten du 3 au 5 juin 1993.

Durant les cinq séminaires, des informations seront données sur le compostage décentralisé, par des professionnels de la pratique, du conseil ou de la politique. Dans l'enceinte de la Foire spécialisée, environ 50 exposants présenteront le matériel adapté aux installations de compostage (entrée gratuite). Les participants auront également la possibilité de visiter les installations de compostage de la région d'Olten (compost de quartier, compost agricole).

**Samedi 5 juin**

**Séminaire 5: compostage décentralisé en Suisse romande et au Tessin**

**09.45 h L'homme est le seul être à produire des déchets ...**

Jean-Marc Frei, Campagne fédérale sur les déchets, OFEFP, Berne

**Le compostage individuel dans le plan cantonal fribourgeois des déchets**

Angelica Sekulic, Chargée de l'information de l'Office de protection de l'environnement, Fribourg

**La formation de conseillers en compostage individuel: expériences au Tessin**

Paolo Selldorf, dipl. ing. agr. EPFZ, Bioggio

**10.45 h Un service de broyage pour les particuliers, les quartiers, les communes**

Jean-Paul Krattiger, chef du centre info-déchets de la région du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains

**La ville de Fribourg soutient le compostage décentralisé**

Sylvia Lieberherr, conseillère en compostage, Fribourg

**Une initiative privée à la base d'un compost de quartier**

Sylviane Ramsauer, Info-Compost, Gland

**11.30 h Quelles sont les éléments clés pour une stratégie de développement du compostage décentralisé?**

Anne Holenweg, ing. rural EPFL, conseillère en compostage, Renens

**Carte 1/2 journée, séminaire et visite compris, fr. 80.-**

### Nouvelles prescriptions de protection incendie

## Harmonisation

**AEAI. En Suisse, les prescriptions de protection incendie sont du ressort des cantons, Il n'en existe pas moins un fort besoin d'harmonisation au niveau national. Depuis longtemps déjà, les cantons ont confié à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI le mandat d'assurer la coordination de la protection incendie sur le plan national.**

L'AEAI vient d'établir de nouvelles prescriptions de protection incendie qui ont été largement approuvées par les cantons et les associations concernées. Ces nouvelles prescriptions sont eurocompatibles et vont être mises en vigueur dans les différents cantons.

Par rapport aux autres pays, la Suisse possède un niveau de sécurité-incendie très élevé. Ceci est probablement dû aussi bien à la qualité des prescrip-

tions de protections incendie qu'à leur application rigoureuse. Lors de la révision générale des prescriptions, les objectifs et les principes fondamentaux ont été clairement formulés. Il s'agissait de conserver le niveau de sécurité élevé, tout en diminuant la densité de réglementation. En même temps, il fallait intégrer les normes européennes déjà en vigueur.

Les nouvelles prescriptions de l'Association des établissements cantonaux

d'assurance incendie AEAI ont été élaborées au sein de plusieurs groupes de travail au cours d'une période de cinq ans. La norme de protection incendie contient tous les principes de base. Elle est complétée par les directives de protection incendie qui règlent les détails en fonction du progrès technique. Alors que la norme a déjà été approuvée par l'instance compétente, les directives vont être achevées d'ici la fin de l'année. Les documents déjà disponibles, en français et en allemand, peuvent être demandés à l'AEAI dès avril 1993. Une traduction italienne sera réalisée ultérieurement.

De nombreux cantons ont décidé d'intégrer cette année encore les prescriptions modèles de l'AEAI dans le droit cantonal. Ceci assure dans une large mesure l'harmonisation des prescriptions de protection incendie en Suisse. En même temps, ce projet a conduit à une adaptation aux normes européennes en vigueur.

## La bonne méthode

# Le compostage aérobie

Hansueli Kobel, Männedorf

**De sa propre initiative, Hansueli Kobel, spécialiste de compostage enthousiaste, a invité toutes les personnes intéressées par ce thème à une journée d'informations dans son entreprise d'horticulture.**

**De son exposé, nous ne retiendrons que les règles de base nécessaires à la gestion d'un compost aérobie. Celui qui pense s'occuper de façon professionnelle de son compost devra acquérir une formation initiale qui comprendra l'analyse des conditions de sa commune.**

## Signes distinctifs d'un compost dirigé

Un compost arrivé à maturité s'obtient entre 6 à 8 semaines par une décomposition aérobie dirigée et sans processus de moisissement. Les meules de compost sont contrôlées quotidiennement: ainsi, tout suintement devrait être évité puisqu'elles sont protégées des intempéries et recouvertes de toile en fibres synthétiques, donc perméables à l'air. Une préparation bactérienne

champignon soutient le départ de la phase de décomposition. De simples méthodes de contrôle accompagnent le procédé de compostage.

## Principe de base:

Pour un bon compost, il faut:

- des déchets organiques de provenances très diverses
- 5 – 10% d'argile ou de terre argileuse (20 kg pour 1 m<sup>3</sup> de matériau)
- poudre de roche
- préparation bactérienne

## Structure de la meule

En principe, ce sont des déchets organiques frais qu'il faut ajouter à la meule en prenant garde au degré d'humidité des matériaux et au rapport carbone/azote. Humidité optimale: 50–60%. Rapport C:N = 30:1

Des matériaux légers et aérés seront répandus à la base de la meule tout en veillant à un bon mélange de la matière première.

En vue d'atteindre une température optimale pour la décomposition et la circulation des gaz, les meules devront mesurer au minimum 1,5 m de large sur 0,8 m de haut et au maximum 2,5 m de large sur 1,4 m de haut. Tandis que les petites meules sont sensibles à la dessication, les grandes moisissent. En fait, la disposition de la meule s'adapte aux machines réservées à la recomposition du compost.

Dans la phase de décomposition la plupart des matériaux sont solubles à l'eau: ainsi le dessus de la meule doit être protégé des intempéries par une toile de fibres synthétiques qui à la fois repousse l'eau et laisse entrer l'air.

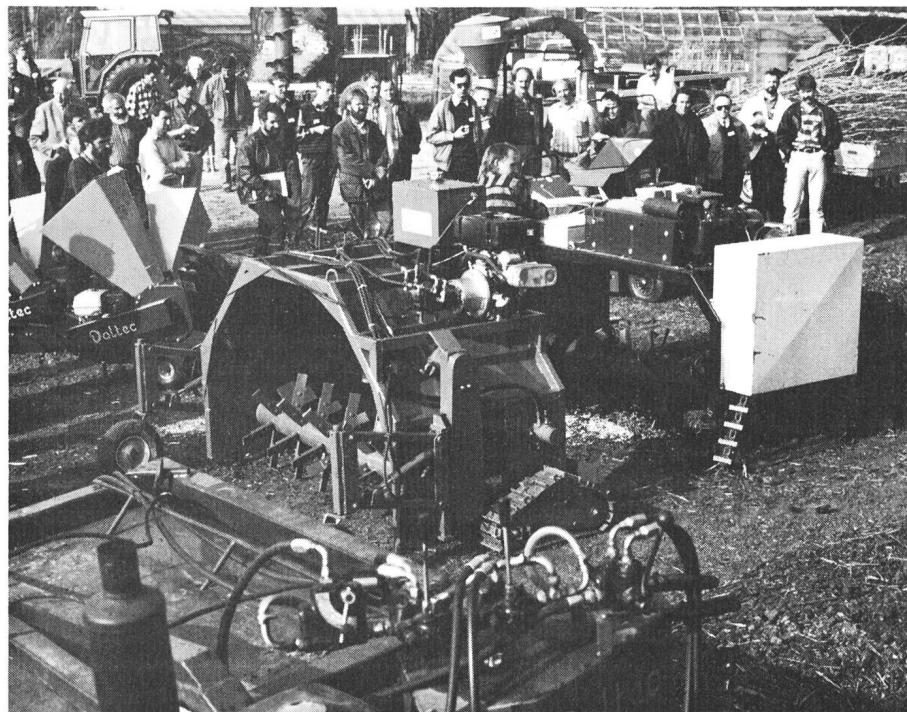
## Déplacement du compost

Par l'action microbienne qu'entraîne la décomposition, on atteint un réchauffement rapide à l'intérieur du compost, lié à un manque de O<sub>2</sub>, resp. à un excédent de CO<sub>2</sub>. La recomposition du compost soutiendra l'action des bactéries du secteur aérobio. Ainsi toute moisissure est exclue.

## Phases de température

Afin d'éliminer les éventuels germes de maladies et d'anéantir les graines de mauvaises herbes, une température de 65°C est souhaitée. La phase d'échauffement devrait durer 3 semaines à 55°C ou une semaine à 60°C. Au delà de 70°C la plupart des bactéries et aérobies sont détruits. La recomposition immédiate du compost et d'éventuels additifs font baisser la température.

Le contrôle quotidien de la température, de l'humidité et de l'oxygène est très important surtout durant les deux premières semaines. La température (au début de 65°C) s'abaisse lentement durant la troisième semaine pour n'atteindre plus que 30°C après une décomposition optimale.



Jeune entrepreneur, Hansueli Kobel gère une entreprise horticole au bord du lac de Zürich. Les services qu'il offre comprennent un service de broyage-déchiquetage et de surveillance des meules de compost.

Pour ce faire, il n'utilise pas d'appareil de recomposition trainé mais une machine automotrice. Pour se déplacer rapidement, il a acheté une remorque-tandem, accouplée au véhicule tout-terrain.